

Mise en place du « nouveau paradigme de conservation »

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature va examiner et mettre en place le « nouveau paradigme de conservation » qui est axé sur les droits des peuples autochtones.

Les représentants des peuples autochtones ont rencontré les Présidents des Commissions de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et d'autres organisations de conservation pour un dialogue au sommet lors de la conférence sur le Partage du pouvoir à Whakatane en Nouvelle Zélande, le 13 janvier 2011.

L' UICN a convenu d'examiner la mise en place de résolutions relatives aux peuples autochtones prises lors du 4^{ème} Congrès Mondial de la Conservation (WCC4) en 2008 à Barcelone en Espagne et à faire progresser leur application. Ces résolutions, et le Plan d'action de Durban et le Programme de travail sur les zones protégées de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité (CBD), sont souvent appelés le « nouveau paradigme de conservation ». Elles sont cruciales pour garantir que les pratiques de conservation respectent les droits des peuples autochtones et qu'elles participent de façon totale et efficace à la politique et aux pratiques.

Malheureusement, la mise en place actuelle de ces décisions pour aider les peuples autochtones a été très inégale. Les informations rassemblées par les procédures d'examen de l' UICN alimenteront son Programme 2013-2016 qui sera étudié et adopté en septembre 2012 à Jeju en République de Corée.

Plus précisément, les participants à cette réunion ont convenu que l' UICN :

- **Renforcera sa procédure sur plusieurs niveaux** (ce qui comprend les niveaux international, régional, national et local) afin d'évaluer et de faire progresser la mise en place du « nouveau paradigme de conservation ». Cette procédure sera axée sur des résolutions spécifiques du WCC4 concernant les peuples indigènes.
- **Mettra en place des évaluations pilotes des zones protégées** au niveau local qui devront être réalisées par des équipes composées de peuples indigènes, de bureaux nationaux et internationaux de l' UICN, de représentants officiels du gouvernement et d'autres acteurs concernés. Les évaluations pilotes devront indiquer des recommandations afin de combler les écarts entre les pratiques observées et le « nouveau paradigme de conservation ». Les résultats seront transmis à des ateliers nationaux qui chercheront ensuite des moyens d'appliquer les recommandations issues des évaluations. Les évaluations donneront aussi des exemples de projets réussis et de bonnes pratiques à la communauté internationale.
- Réalisera un examen de l'application de chacune des résolutions du WCC4 relative aux peuples autochtones sur la base d'informations des commissions et des programmes thématiques régionaux et mondiaux. Cet examen identifiera les écarts et préconisera des recommandations pour les combler, ce qui sera inclus dans le Programme 2013-2016 de l' UICN.

- Enverra des comptes-rendus sur ces questions à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et à la CBD.
- Sensibilisera tous les bureaux nationaux de l' UICN aux résolutions du WCC4 sur les peuples autochtones.
- Améliorera la coordination entre les bureaux régionaux et nationaux de l' UICN et les organisations des peuples autochtones.

De plus, le Conseil de l' UICN devra se rappeler qu'une résolution du WCC4 lui a ordonné de former un groupe de travail qui examinera l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones selon chaque aspect du Programme de l' UICN (y compris les missions des Commissions), les politiques et les pratiques et faire des recommandations pour sa mise en place.

Udom Charoenyomphrai, de l'Inter Mountain Peoples' Education and Culture in Thailand Association (IMPECT), a déclaré « *Les accords obtenus lors de la réunion sont bons. Nous espérons maintenant qu'ils seront effectivement appliqués.* »

Source : *First Peoples Human Rights Coalition*. Février 2011